

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes Question écrite n° 115552

## Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les aspirations et les inquiétudes des masseurs-kinésithérapeutes qui voient leur profession dévalorisée alors même qu'ils respectent l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM). La profession compte 70 000 salariés qui, dans leur cabinet ou dans les établissements de santé publics ou privés côtoient toutes les couches de la société avec des relations privilégiées. Ils demandent notamment : la revalorisation tarifaire compte tenu de l'augmentation des charges sans précédent qui entraîne une asphyxie de la profession et la dégradation de leur pouvoir d'achat ; un tarif unique permettant une simplification administrative ; la protection légitime de leur diplôme d'État contre les illégaux et l'amélioration du cursus de leurs étudiants avec un diplôme « master » validant leur formation qui serait en adéquation avec le processus de Bologne et avec l'exigence sans cesse croissante de qualité qui caractérise cette profession. Ce serait sans aucun doute la garantie d'une meilleure qualité des soins. En conséquence, il demande la position du ministère quant à ces revendications légitimes au regard de l'intérêt commun.

## Données clés

Auteur: M. Alain Bocquet

Circonscription: Nord (20e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 115552 Rubrique : Professions de santé Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 8003 Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)